

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 24 Votants : 30</p>	<p>Séance du 30 mars 2023 à 19h00 Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.</p>
<p>Délibération : N° DEL_2023_021 OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2022</p>	<p>Date de convocation : 23 mars 2023 Étaient présents M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Esther BONCORI, M. Alexandre PETIAUX, Mme Katy BORREGO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Séverine REYNAUD, Mme Virginie KERGOT, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, M. Jean-Louis VALENTE Étaient absents M. Didier DELDON, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Marc DERDERIAN Ont donné pouvoir Isabelle CHAUVE (pouvoir à Marlène ESTEVEZ) Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Leila MECHTAR (pouvoir à Katy BORREGO) Damien LEFORT (pouvoir à Saloi EL OUNI) Djemila BOUAOUD (pouvoir à Caroline BENOUMELAZ) Nasira DEBBAH (pouvoir à Anne-Marie GAUDENCIO)</p>
	<p>Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE</p>

Rappel et référence(s) :

Vu l'article L2311-5 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affectation des résultats,

Contenu :

L'affectation du résultat de l'exercice 2022 fait l'objet d'une délibération spécifique après le vote du compte de gestion et du compte administratif.

Les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif, soit le Budget Primitif 2023.

Pour rappel, le compte administratif 2022 présentait un résultat de fonctionnement cumulé s'élevant à 4 804 396,38 €.

Proposition :

Compte tenu du besoin de financement de la section d'investissement, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice 2022 comme suit :

- Affectation à l'investissement 2023 – compte 1068 2 879 396,38 €
- Report en fonctionnement sur l'exercice 2023 – compte 002 1 925 000,00 €

Le Conseil municipal adopte à la majorité la présente délibération.

Votant contre : 7

Jean-Louis ROUSSET, Nasira DEBBAH, Séverine REYNAUD, Virginie KERGOT, Jean-Louis FONTBONNE, Anne-Marie GAUDENCIO, Jean-Louis VALENTE

**Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance,
Julien CHANELIERE**